



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Université des Antilles

Question au Gouvernement n° 3907

Texte de la question

UNIVERSITÉ DES ANTILLES

M. le président. La parole est à Mme Josette Manin.

Mme Josette Manin. Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, l'université des Antilles connaît de la part des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs un mouvement de contestation qui dure depuis plus d'un mois. Des problèmes structurels de gestion, des cas de souffrance au travail, dont le dernier en date, relayé par les médias locaux, concerne le dépôt de plainte d'un professeur pour harcèlement moral, en sont les principales raisons.

Cette situation aurait pu être évitée si, en votre qualité de ministre, vous aviez donné suite aux rapports des missions du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur de mai 2016, de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de mai 2019, qui confirmait les inquiétudes du Haut Conseil, et de la mission d'évaluation de la loi du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles, dont le rapport a été adopté par la commission des affaires culturelles et de l'éducation et transmis à votre ministère il y a plus d'un an.

Ces trois rapports tiraient la sonnette d'alarme quant à la nécessité de garantir l'équilibre entre l'unité de l'université et l'autonomie de ses pôles, d'apaiser le débat sur la répartition des moyens et d'assurer un rééquilibrage administratif entre les pôles, de consolider et d'organiser les procédures et les fonctions support avec un suivi du ministère, de limiter la duplication des formations, enfin de clarifier les textes pour sortir de l'impasse juridique.

À ce jour, vous n'avez fait aucun retour quant aux recommandations de ces trois rapports et vous avez laissé pourrir la situation. Les acteurs du monde universitaire des Antilles sont convaincus qu'ils ne font aucunement partie des priorités de votre ministère et qu'ils sont les sacrifiés de la nation. Ils attendent de vous des engagements, avant une explosion qui déboucherait sur une rupture fatale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Nous avons, bien sûr, travaillé à ramener la sérénité à l'université des Antilles. Vous avez sans doute constaté que dans la loi de programmation de la recherche, adoptée à une très large majorité à la fin de l'année dernière, nous avons abordé ces questions de gouvernance et fait en sorte que, dans le cadre de la nouvelle présidence de l'université des Antilles, un président et deux vice-présidents soient élus ensemble, de manière à garantir la sérénité entre les deux pôles. Nous avons fait en sorte que les objectifs de la loi de 2015, à savoir une meilleure

coopération, un travail conjoint, une pédagogie commune au service des Antilles, de la Guadeloupe et de la Martinique, deviennent une réalité.

Mais nous n'avons pas fait que cela. J'en veux pour preuve les seize emplois créés au sein de l'université des Antilles sur les cinq dernières années, les plus de 3 millions d'euros affectés à cette université, puisque l'un des problèmes résidait dans la répartition des crédits entre les deux pôles universitaires. Enfin, vous l'avez mentionné, une mission de l'inspection générale a été diligentée ; une nouvelle mission est d'ailleurs programmée sur les études de santé.

Le Gouvernement travaille à ce que cette gouvernance soit renforcée et évolue au profit des étudiants de l'université des Antilles puisque, sur place, vous l'avez vous-même constaté, personne ne souhaite que l'université soit démembrée.

Croyez-moi, le Gouvernement agit pour faire en sorte que les recommandations émises dans le rapport que vous avez publié avec Mme Danièle Héryn deviennent des réalités. C'est déjà fait pour partie dans la loi de programmation de la recherche.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Manin](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3907

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [31 mars 2021](#)